

QUELQUES REPERES...

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Adoptés en 2000, échéance 2015

OMD 7 : Assurer un environnement durable > *Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable (soit un objectif de 88% d'accès) et à un assainissement de base (soit un objectif de 75 % d'accès).*

> Données 2010 (6,8 milliards d'habitants) :

. Accès eau « potable » : 89 %, soit encore 750 millions d'habitants sans accès proche (*moins de 200 m d'une canalisation en milieu urbain et moins de 15 minutes de marche en milieu rural*)

mais 61 % seulement d'accès à eau de qualité en Afrique sub-saharienne – *distance moyenne habitation-puits : 3 kms*

. Accès assainissement : 63 %, soit encore 2,5 milliards d'habitants sans accès (*sans latrine hygiénique et privative*) et seulement 30 % en Afrique sub-saharienne et 41% en Asie du Sud

Population n'ayant pas accès à l'eau et l'assainissement, au niveau cible des OMD (chiffres 2006) en millions de personnes

Populations à desservir	Alimentation en Eau Potable			Assainissement		
	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total
Monde	899	170	1 069	2001	611	2 612
dont Afrique Subsaharienne	52	270	322	338	125	463

Source : Joint Monitoring Program on water supply and sanitation (JMP)- Organisation Mondiale de la Santé

Utilisation de l'eau

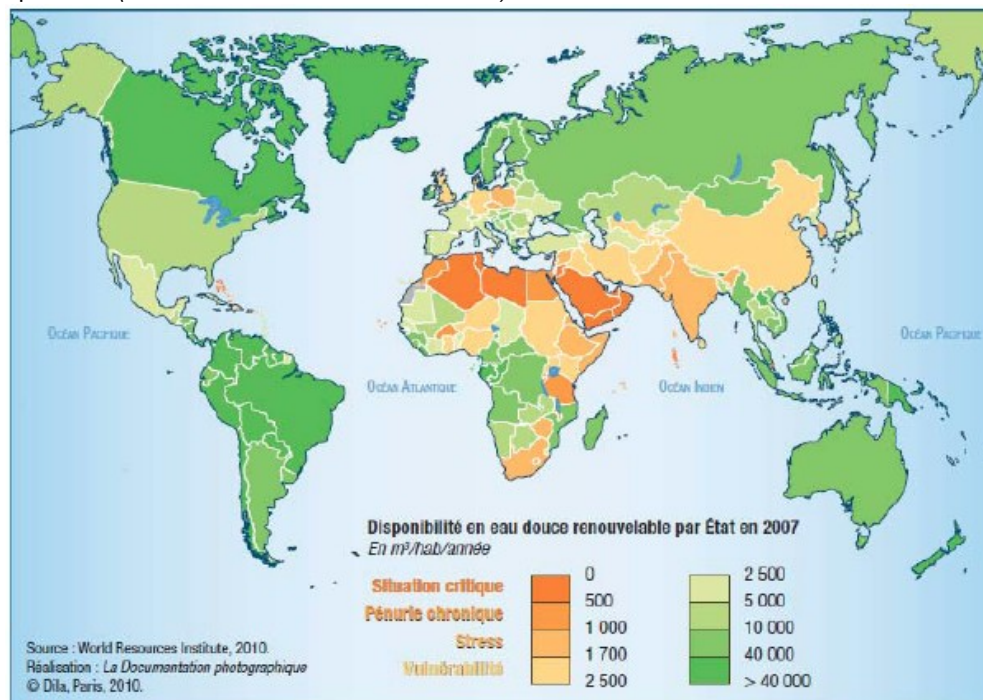
Moyenne des ressources en eau renouvelable : 5 000 m³/habitant/an (*France : 3 400*)

Seuil de vulnérabilité : 2 500 (*Espagne : 2 250*)

Seuil de pénurie – stress hydrique : 1 700 (*Inde : 1 600*)

Pénurie chronique : 1 000 (*Maroc : 900*)

Situation critique : 500 (*Tunisie : 450 – Bande de Gaza : 60*)



. 70 % de l'eau prélevée et 93 % de l'eau consommée l'est ... par l'agriculture

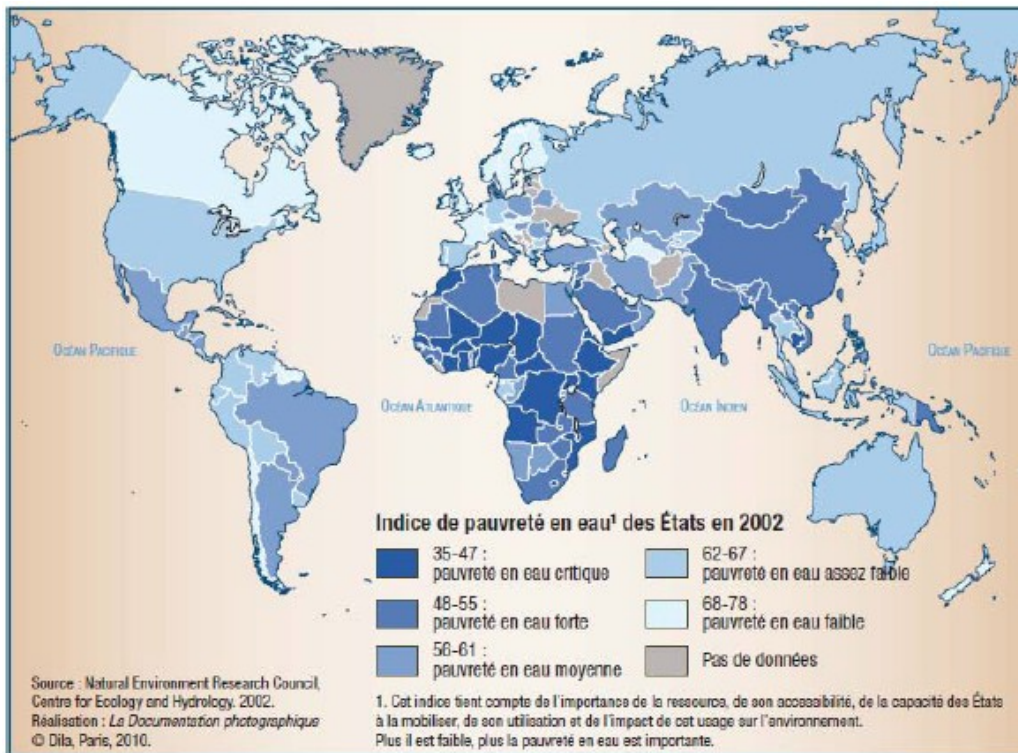
. Il faut de 2 000 (*Afrique*) à 5 000 (*Amérique du Nord*) litres d'eau pour produire la nourriture quotidienne d'une personne, contre 2 à 5 litres pour boire et 25 à 100 litres pour les usages domestiques.

. On compte 280 millions d'hectares irrigués dans le monde, contre 190 en 1980

. En 2025, la demande d'eau sera de 56 % supérieure à ce qu'elle est actuellement

. Il existe 276 bassins transfrontaliers dans le monde, qui couvrent 45 % des terres émergées et correspondent à 60 % des eaux douces superficielles

. eau « verte » : eau pour l'agriculture pluviale ; eau « bleue » : eau pour l'agriculture irriguée ; eau « grise » : effluents



Gouvernance mondiale – Les Forums mondiaux

- . Charte de Montréal (1990) : affirme que l'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit essentiel et recommande d'intégrer l'eau dans une approche globale de développement
- . Déclaration finale de la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement de Dublin (1992) : plaide pour la mise en oeuvre d'une gestion intégrée par bassin ou aquifère avec des mécanismes participatifs de type agence de bassin, pour une reconnaissance du rôle des femmes et pour une reconnaissance de la valeur économique de l'eau.
- . 1993 : institution de la Journée mondiale de l'eau (22 mars)
- . 1995 : création du Conseil mondial de l'eau (basé à Marseille), organisateur des Forums mondiaux (*président : Loïc Fauchon, président de la Société des eaux de Marseille, filiale de Veolia*)
- . 2000 : OMD (cf. ci dessus)
- . 2010 : résolution des Nations-Unies sur le droit de l'Homme à l'eau et à l'assainissement

Années internationales :

- . 2003 : de l'eau douce (*création de l'ONU-Eau=UN Water*)
- . 2008 : de l'assainissement
- . 2013 : de la coopération dans le domaine de l'eau

Droit international des eaux transfrontalières :

- . 1992 : convention d'Helsinki (zone Europe) pour garantir un usage équitable des ressources en eau
- . 1997 : convention de New-York pour inciter à la protection et à la gestion partagée des cours d'eau internationaux (internationale, mais ratifiée seulement par 24 pays, donc pas applicable)

Forum mondiaux de l'eau :

- 1997 : Marrakech - 2000 : La Haye - 2003 : Kyoto - 2006 : Mexico - 2009 : Istanbul
- > *Pacte d'Istanbul : accord non contraignant, invitant maires et élus locaux/régionaux du monde entier à formuler un engagement commun pour la gestion des ressources en eau face aux changements mondiaux, afin d'encourager les actions en faveur de l'eau et de l'assainissement. Signé à ce jour par plus de 800 collectivités dans 50 pays*
- 2012 : Marseille :**
- > *ratifier la convention de New-York et généraliser à l'Europe la loi française Oudin-Santini ?*

Coopération décentralisée en France

- Objectif de consacrer 0,7 % du PNB à l'aide au développement (engagement des Nations-Unies)
- . **Loi Oudin Santini (2005)** : autorise les collectivités locales, syndicats et agences de l'eau à consacrer à la solidarité internationale jusqu'à 1% des ressources affectées à leur budget *eau et assainissement*
- . Loi Thiollière (2007) : conforte et élargit la loi de 1992 relative à la coopération décentralisée, qui devient compétence des collectivités territoriales
- > potentiel théorique : 120 millions d'euros/an